



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Aux personnes intéressées par l'adoption du projet de règlement no.174-5 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus·es de la Municipalité du Canton de Gore.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une présentation et un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026 à l'effet que le règlement numéro 174-5 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus·es de la Municipalité du Canton de Gore sera proposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 2 février 2026 à 19 h au 2, chemin Cambria à Gore.

Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme. Le projet de règlement contient notamment les mentions suivantes :

- L'interprétation du Code
- L'Application du Code
- Les valeurs de la municipalité ;
- Les règles de conduite et interdictions que doivent respecter les élus ;
- Les mécanismes d'application, de contrôle et de sanctions

Le projet de règlement numéro 174-5 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements.

**Donné à Gore, Qc.
Ce 13^e jour de janvier 2026**

Sarah Channell
Greffière-trésorière